



**HAL**  
open science

## Les minorités religieuses

Bernard Dompnier, Philippe Bourdin, Jean-Luc Fray, Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Bernard Dompnier, Philippe Bourdin, Jean-Luc Fray, Stéphane Gomis. Les minorités religieuses. Daniel Martin. L'identité de l'Auvergne (Auvergne, Bourbonnais, Velay). Mythe ou réalité historique ? Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours, Créer, pp.521-536, 2002, 2-909797-70-8. hal-04402369

**HAL Id: hal-04402369**

**<https://hal.science/hal-04402369>**

Submitted on 26 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

sous la direction de  
Daniel Martin

# L'identité de l'Auvergne

(Auvergne - Bourbonnais - Velay)

mythe ou  
réalité historique

Essai sur une histoire de l'Auvergne  
des origines à nos jours



CRÉER

# Les minorités religieuses

La longue emprise chrétienne ménagea cependant, de plus ou moins bon gré, une faible place aux minorités religieuses, juive et réformée.

## LES PROTESTANTS À L'ÉPOQUE MODERNE

L'Auvergne et le Velay ne semblent vraiment touchés par la diffusion des idées protestantes qu'aux environs de 1540, année où un dominicain d'origine allemande, invité à s'arrêter à Issoire pour y prêcher le Carême, insiste sur certains thèmes chers à Luther. À partir de cette date, cette ville devient le principal foyer de propagation de la Réforme dans la région, notamment en raison de l'adhésion précoce d'un certain nombre de moines. Le bailli de Montferrand décide alors d'engager des poursuites contre les sectateurs des idées nouvelles ; au terme de leur procès, Jean Brugière est brûlé vif en 1547 sur la place d'Issoire. Au même moment, à Clermont, le régent des écoles s'enfuit en Suisse car il est soupçonné d'utiliser des livres suspects, des placards hérétiques sont apposés en face de la cathédrale, un chanoine doit faire amende honorable pour s'être procuré à Genève des ouvrages de mauvaise doctrine. En 1549, à Aurillac, trois bourgeois doivent faire une rétractation publique des doctrines hérétiques, et Le Puy est le théâtre de gestes d'iconoclasme<sup>353</sup>. On le constate, le livre, la prédication, l'enseignement font progressivement cheminer les doctrines de la Réforme dans les villes déjà citées, mais aussi à Riom ou Moulins. Au cours de la décennie 1550, le mouvement prend de l'ampleur et gagne de petits bourgs, comme le montre la liste des réfugiés accueillis à Genève ; simultanément, la fracture se creuse entre les deux confessions et la tension monte, comme le montre la profanation d'hosties à la cathédrale de Clermont en 1554 ou l'augmentation du nombre des supplices pour hérésie, notamment au Puy. Des églises protestantes sont alors "plantées", en réponse à l'invitation de Calvin d'organiser le culte au grand jour : vers 1561-1563, celui-ci est sans doute célébré dans quatorze localités de la région, même si toutes ne disposent pas d'un pasteur<sup>354</sup>.

Au terme des guerres de religion, qui n'ont pas épargné l'Auvergne et le Velay, la situation est beaucoup moins favorable pour les protestants, dont certains ont à nouveau pris le chemin de Genève ; la liste des lieux de culte autorisés sous le régime de l'édit de Nantes, très brève, s'amenuise encore au cours du siècle. En Bourbonnais, le culte disparaît très vite à Moulins et à Hérisson pour ne subsister qu'à Chirat l'Église. En Auvergne, l'Église de La Gazelle (seule de Haute Auvergne) rassemble des fidèles disséminés en de nombreux villages, tout comme celle de Pailhat dans la région d'Ambert. Les artisans et commerçants de Maringues disposent d'un temple dans leur localité ; en revanche, les protestants d'Issoire n'ont pu obtenir d'en avoir un dans la ville et ils doivent se rendre au culte de Parentignat. Dans le Velay, deux églises principales – Le Chambon-sur-Lignon et Mazet-Saint-Voy – sont au cœur d'un réseau d'annexes où le culte est célébré de manière intermittente. Sur ce plateau aux confins du bastion huguenot du Vivarais, auquel il est rattaché dans l'organisation des provinces synodales, le protestantisme est plus densément installé que dans le reste de la région. Vers 1680, les fidèles y seraient environ 6 000 contre 1 000 seulement en Auvergne. Evidemment, ce contraste n'est pas sans incidences sur la capacité de résistance des communautés. En Auvergne, l'isolement de beaucoup de familles rend difficile leur participation au culte et, au-delà, fragilise leur appartenance confessionnelle lorsque les pressions se multiplient sous le règne de Louis XIV.

353 - H. HAUSER, "La Réforme en Auvergne. Notes et documents", *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t.47, p. 81-102 et 439-472.

354 - S. MOURS, "Liste des Églises réformées avec date de leur fondation", *Bulletin de la Société de l'histoire...*, t.103, p. 48, 56, 125, 203.

Après la révocation de l'édit de Nantes, une partie des protestants auvergnats prend la route de l'exil en direction des cantons suisses ou de la Hesse. Cela est vrai d'artisans, mais aussi de nombreux paysans, peut-être préparés à un tel départ par la pratique des migrations saisonnières à motivations économiques, comme pour ceux qui s'employaient comme scieurs de long. Dans ce dernier cas, l'exil ne serait qu'une figure nouvelle de la migration traditionnelle, d'autant que bien des indices laissent penser que les ponts ne sont pas totalement rompus avec la patrie d'origine : maintien d'un membre sur place pour veiller au patrimoine, échange de correspondances, voire retours temporaires et clandestins pour régler des affaires. Peut-être d'abord conçu comme provisoire, l'exil prend ensuite un tour définitif, tandis que sur place – où les conversions sont massives dès 1685 – les anciens signes d'appartenance à la Réforme s'effacent assez rapidement. Il est vrai que la pression exercée est d'autant plus forte que les "Nouveaux Catholiques" sont peu nombreux : le clergé contrôle la fréquentation des sacrements, l'institution judiciaire poursuit les réfractaires, que les missionnaires s'emploient à convertir ; l'école fait le reste, en assurant la catéchisation des nouvelles générations dans la foi catholique. Au contraire, dans les communautés plus fortes du Velay, les protestants, demeurés sur place pour la plupart, organisent un culte clandestin. Aux alentours de 1750, lorsque cesse la répression, c'est de nouveau au grand jour que s'affirme la foi réformée. Les contrastes relevés dans l'implantation du protestantisme au début du XVII<sup>e</sup> siècle se trouvent ainsi accentués un siècle et demi plus tard.<sup>355</sup>

B. D.

#### LA RECONNAISSANCE RELIGIEUSE DE L'INFLUENTE COMMUNAUTÉ PROTESTANTE PENDANT LA RÉVOLUTION

Ancienne et influente dans la capitale auvergnate, la communauté protestante, contrairement aux juifs, n'est en rien tournée en dérision par *Le Patriote d'Auvergne* qui, dans son numéro du 20 avril 1790, donne, enthousiaste, la nouvelle suivante :

« Le 21 mars dernier, se fit à Strasbourg avec la plus grande pompe et avec un concours innombrable d'habitans catholiques, luthériens et calvinistes, la consécration du nouveau temple des réformés, qui n'en avoient jamais eu dans cette ville. Les officiers municipaux, l'état major de la garnison, le clergé catholique, luthérien et calviniste assistèrent à cette cérémonie intéressante. Après le Te Deum, il y eut un sermon, et ce discours fit tant d'impression que tous les assistants émus se levèrent avec transport et s'embrassèrent, en se jurant une amitié éternelle et fraternelle »<sup>356</sup>.

Il faut pourtant encore attendre deux ans pour que de semblables scènes se produisent à Clermont-Ferrand. Trente et un hommes et femmes revendiquent en effet le 2 avril 1792 les droits que leur avait accordés l'Assemblée constituante<sup>357</sup>. Certains sont bien connus, solidement installés socialement, culturellement et politiquement : le marchand-horloger André Olphan par exemple, suffisamment riche pour avoir été éligible dès 1790, sort que ne partage pas son ami l'aubergiste Théodore Biett, qui, vraisemblablement à cause d'une erreur administrative, a été évincé de la liste des citoyens actifs et en a pleuré « comme un enfant » - ne réside-t-il pas à Clermont depuis vingt-

355 - *Les protestants auvergnats au temps de la révocation de l'édit de Nantes*, Clermont-Ferrand, 1986.

356 - B.M.I.U., A 70072. *Le Patriote d'Auvergne*, n° 24 du 20 avril 1790.

357 - L'Anglais Worthington ; les familles Biett, Caviezel, Olphan, Salis, Montandon. Les citoyens Joseph Coratio, Jean Bruschi, Josef Dubur, Jacques Roux, Joseph Sarardi, Jérémie Singer, Pierre Zanelli, Eschauzier et Flüch. Un groupe très restreint, tandis qu'à la même époque, le diocèse du Puy-en-Velay compte plusieurs milliers de protestants (cf. *l'Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy* pour l'année 1788, qui les évalue à 6000 pour 136000 catholiques).

quatre ans, ne paye-t-il pas 117 livres d'imposition, n'est il pas maître dans plusieurs jurandes <sup>358</sup> ? Olphan est un jacobin de la première heure et a assuré le secrétariat du club clermontois auquel appartient également le cafetier Joseph Coratio (qui sera inquiété durant la terreur <sup>359</sup>). Il a correspondu avec le député Gaultier de Biauzat, son frère en franc-maçonnerie et son voisin, ne serait-ce que pour se plaindre de son rejeton débauché, un aventurier dans le siècle qui, balayant les préoccupations d'ordre moral et familial de ses coreligionnaires, est en train de le ruiner et suscite sa répudiation. Envoyé en apprentissage à Genève, son fils en effet avait sombré dans le jeu, vendant ses habits et ses outils, et, le vice s'amplifiant sur le chemin du retour, avait dû, pour payer ses dettes et des prostituées, s'engager sans en avertir personne dans le régiment du Limousin. Dettes et engagement ont été rachetés par son père ; un bref répit dans une descente aux enfers (à peine entrecoupée de quelques séjours en prison) qui se poursuit de Toulon à Dunkerque, grâce à un vol de montres de collection dans la boutique paternelle, grâce à d'autres entrées dans l'armée... et malgré une vérole qui s'aggrave <sup>360</sup>.

Bien éloigné de ce genre de frasques, l'Anglais Worthington sera, lui qui vit paisiblement entre sa propriété de Combronde et des chambres louées à Clermont ou à Riom, inquiété et emprisonné en l'an II pour sa nationalité. L'enquête menée à l'occasion, qui conduira à sa libération, nous montre un homme de foi désireux de s'adapter au mieux à son pays d'accueil (l'accusation en tire prétexte pour en faire un espion), lisant une chronologie de l'histoire de France, le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, la Constitution de 1791 et plusieurs décrets, une brochure intitulée *Les bons Français justifiés du reproche de schisme, ou apologie de tous les citoyens qui ont juré de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution*, le tout accompagné d'une vingtaine d'ouvrages dans la langue de Shakespeare. Un administrateur des domaines nationaux, le conseil général de la commune de Clermont, la société populaire du cru, celle de Combronde viendront à la rescousse. Parce que ses principes particuliers sont désormais universels, son acculturation républicaine sera certifiée par la section clermontoise de la Réunion :

« Il a été arrêté à l'unanimité que depuis qu'il habite la section, elle a reconnu en luy un homme probe, vertueux, charitable, et amy de la révolution française, qu'il a donné des preuves non équivoques de civisme, qu'il a secouru les pauvres peres et meres des deffenseurs de la patrie, par différens dons (...) qui ont été versés dans la caisse de bienfaisance et qu'enfin ses principes de philanthropie ne sont aucunement douteux » <sup>361</sup>.

Ces hommes savent pouvoir compter en 1792 sur des officiers municipaux clermontois comme le futur Conventionnel girondin Bancal des Issarts (originaire du Languedoc et officiellement catholique, il admire après Voltaire les Quakers de Philadelphie et pratique dans l'intimité une éthique très inspirée des enseignements protestants). Il plaide leur cause auprès d'un District réticent à leur céder quelque bien national que ce soit et partage à l'évidence beaucoup des valeurs exprimées dans la pétition du 2 avril. Celle-ci s'abrite derrière les Lumières, bafouées jusqu'alors par d'« antiques pré-

358 - A.D. Puy-de-Dôme, F 144 (44). Lettre d'OLPHAN à BIAUZAT, 29 janvier 1790.

359 - A.D. Puy-de-Dôme, L 6154.

360 - *Idem*. Lettre d'OLPHAN à BIAUZAT, 29 janvier 1790. Le fils Olphan vient d'aller trouver Biauzat pour solliciter son aide. Son père s'en indigne : « Menteur avéré, trompeur par sa physionomie, fourbe dans toutes les démarches, crapuleux dans toute société, prodigue à l'excé, joueur, fénéans aimant les salopes hypocrites, pariat de religion, ni crainte de Dieu ni respect humain, n'ayant aucune amitié pour ses parents, voilà Mr. Une legere exquisse des vertus de celuy dont j'ay le malheur d'estre nommé son pere, calité que j'ay resolut d'etouffer en moy. Vous m'auriez fait plus de plaisir ainsi qua toute sa famille de nous envoyer son extrait mortuaire plutot que son existence (...). Tout cella me désespère au point que je seray capable de luy faire ce que fit Brutus à son fils ».

361 - A.D. Puy-de-Dôme, Fonds Clermont. Registres de la section Réunion, procès-verbal du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). Cf. Ph. BOURDIN, « De la « Grande Nation » au petit caporal : variations auvergnates sur la république universelle », Actes de la table ronde de Lille (12-13 mars 1999), *Du Directoire au Consulat. L'intégration sociale et culturelle des citoyens dans la Grande Nation*, Lille, 2000, p. 43-61.

jugés » que l'Église et la monarchie française ont fait leurs (« Le despotisme de l'Inquisition renouvela le langage qu'avoient tenu les Intolérants pendant plusieurs siècles (...). Le fanatisme ne vit que de l'esclavage de l'opinion ; il ne s'éteindra que par la liberté des cultes »). L'état civil rendu en 1787 aux luthériens et aux calvinistes, sans que soient abolies les autres contraintes qui bridait pratiques culturelles, enseignement et carrières, a paru aux pétitionnaires dérisoire (« On avoit gardé la maxime des temps barbares de diviser une nation en une caste favorisée et une caste disgraciée (...), on avoit osé regarder comme un des progrès de la législation de permettre à des Français proscrits depuis cent ans de vivre et de rendre leurs enfants légitimes »). Les entraves maintenues n'ont-elles pas encouragé l'Église du désert, poussant ses fidèles à s'exposer « à l'intempérie des saisons, à se dérober comme des criminels à la tyrannie de la loi ou plutôt à rendre la loi ridicule (...) en la violant chaque jour » ? L'idée-même de tolérance est devenue insupportable aux protestants clermontois : elle « ne présente les non catholiques que comme des citoyens dignes de pitié, que comme des coupables auxquels on pardonne tandis que le hasard seul ou l'éducation les ont amenés à penser d'une manière différente ». Ils exaltent en revanche la liberté d'opinion et de culte, proclamée par l'Assemblée nationale constituante, qui leur semble mettre la France au diapason des « généreux Américains » et de leur code civil (allusion est faite particulièrement aux « sages habitants de Philadelphie »). Ils mesurent aussi le retard de Clermont sur d'autres grandes villes qui ont déjà ouvert un temple, sans que des troubles s'ensuivent. Ils mettent leurs interlocuteurs devant le fait accompli : ils attendent pour le 15 avril la visite d'un pasteur sur le message duquel ils rassurent : la morale familiale, sociale et patriotique en est le fondement et s'accommode ô combien de la Révolution (« Il viendra deux fois l'année célébrer au milieu de nous le culte public que tout homme doit à la divinité. Il viendra rappeler dans nos cœurs ces vertus douces et paisibles qui font de l'homme social un bon père, un bon époux, un bon citoyen. Il viendra nous entretenir de nos devoirs envers Dieu et envers nos semblables et ranimer dans nos âmes ce pur et vif amour de la Patrie qui est le lien de toutes les vertus civiques »). Trop désargentés pour acquérir un lieu de culte, ils demandent aux autorités d'assurer leurs droits. Ils obtiennent à titre provisoire l'Église des Carmes.

« Un ministre doux, pacifique et vertueux, déjà connu par des ouvrages qui honore son âme et sa sensibilité », ainsi est présenté le pasteur invité. Il s'agit du Lyonnais Benjamin Sigismond Frossard. C'est un proche ami de Brissot et de Bancal des Issarts, qu'il a fréquentés au sein de la Société des Amis des Noirs ou dans le salon de Manon Roland. Né en Suisse en 1754, ancien étudiant de théologie à l'Académie de Genève, il est un fin lettré, docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford, membre de la Société littéraire de Lyon ; il a publié plusieurs ouvrages : une traduction des *Sermons de Hugh Blair*, professeur à l'Université d'Edimbourg (1782), *La cause des Esclaves Nègres et des habitans de la Guinée, portée au Tribunal de la Justice, de la Religion et de la Politique*, en faveur de l'abolition de la traite (1789) – des livres diffusés dans les librairies de Clermont-Ferrand et de Riom peu après son passage en Auvergne. Frossard a également donné des gages à la cause révolutionnaire ; il est membre depuis sa fondation du club jacobin de la ville, élu en 1790 au conseil général de la commune de Lyon et au District, en 1791 au Comité permanent établi après la fuite du roi et au conseil général du département de Rhône et Loire. Depuis août de la même année, il en est le procureur général syndic.

Le 15 avril, on se presse pour venir l'écouter : la municipalité, dûment invitée par les commissaires de la communauté<sup>362</sup>, le District, le Département, les membres des différents tribunaux, les

362 - A.D. Puy-de-Dôme, L 2443. Lettre des commissaires des protestants clermontois (Olphan, Bielt, Petit et Montandon) aux administrateurs de la commune, 13 avril 1792 : « L'exercice public des différens cultes qui honorent la divinité est un des droits les plus précieux de l'homme, et nôtre constitution le consacre côme un des premiers bienfaits de la liberté. Nous nous empressons d'en jouir sous l'autorité de la loi et la surveillance des pouvoirs constitués. Veuillez bien MM. Vous rendre à l'invitation que nous avons l'honneur de vous faire, d'assister à l'exercice de nôtre culte qui ce célébrera dimanche prochain 15 du courant à dix heure très précise du matin, dans l'Église des ci-devant Carmes de la ville ».

juges de paix, une députation de la Société des Amis de la Constitution « dans laquelle étaient compris plusieurs estimables ecclésiastiques », « un grand nombre de citoyens », « un concours immense de catholiques », par conviction, par curiosité, pour bien marquer leur faveur à la liberté retrouvée. L'orateur, qui pensait trouver « un petit nombre de Frères chéris » et ne s'attendait pas à la pompe donnée à la cérémonie, lui qui désire « offrir à Dieu un culte simple mais public », comprend la portée symbolique de la journée et s'avouera impressionné et ému <sup>363</sup>. Ses deux prières, d'avant et d'après sermon, son sermon lui-même (*Sur le Véritable esprit de la religion chrétienne*) développent cinq thèmes, directement ou allusivement, cinq formes d'ordre : religieux, politique, moral, familial et social.

Le premier, dont les autres découle, lui inspire une glorification du Seigneur, conçu comme auteur de la nature et de ses transformations, mais aussi de l'actuelle régénération française - conception qui sera l'une des sources du culte de l'Être Suprême - ; un « Dieu de Bonté », protégeant les fonctionnaires publics à chaque échelon de la hiérarchie politique ou judiciaire, l'humanité souffrante et déshéritée, la prospérité nationale ; un Dieu rédempteur contre les fauteurs de guerre et les ennemis de la constitution ; un Dieu auprès duquel tout croyant doit pouvoir intercéder directement, ce qui motive cette réserve du prédicateur : « Veuille que passant par l'organe de ton foible serviteur, tes divins oracles ne perdent rien de leur sublimité ». Les divergences avec le catholicisme sont aussi affirmées à travers plusieurs incidents historiques virulentes, Frossard considérant par exemple qu'il participe au « triomphe bien glorieux de la Religion de charité sur cette doctrine de sang qui a pendant des siècles usurpé le sacré caractère » ; ou prônant un prosélytisme « prudent, éclairé, sans orgueil » ni ostentation (l'« hommage pompeux est si souvent hypocrite » !), à l'opposé du fanatisme et de la brutalité (autrement dit des processions et des dragonnades). Dogme et pastorale enfin sont ébranlés, de manière d'autant plus provocante que l'on a dit la présence fournie d'ecclésiastiques :

« La plupart des hommes sont tombés dans cette erreur si funeste et si générale que le culte est fait pour celui qui en est l'objet, plutôt que pour celui qui en est l'instrument (...). On ne s'est pas demandé, comment mon culte me rendra-t-il meilleur ? (...) Peu importaient à la plupart les fruits de cet acte de dépendance, pourvu que la forme devînt universelle, qu'une caste privilégiée de sacrificateurs offrît l'hommage des peuples, et qu'un seul autel ralliât tous les sectateurs. Ce n'est point là l'ambition, ce n'est point la doctrine du vrai chrétien. Apprendre dans le sanctuaire du Très-Haut à devenir meilleur, voilà son seul but ; et il chérit également tous les cultes qui peuvent le réaliser ».

Or, c'est bien un « culte patriarcal » qu'entend favoriser Frossard, entre deux visites à Clermont-Ferrand. Il insiste sur l'importance de la cellule familiale, élargie aux amis, aux serviteurs, modèle réduit de la société idéale, au nom de laquelle propriété et sûreté doivent être protégées ; pour le bien de laquelle l'individu doit déterminer sa conduite, recherchant l'« estime générale » à travers son comportement (« Trouvez-vous l'occasion précieuse de rendre service »). Intégrité et « probité sévère dans toutes les entreprises », douceur et justice, délicatesse et modestie, « ardente charité » envers son prochain, une philanthropie au-delà des opinions et des croyances, tels sont les principes de vie auxquels doit s'appliquer le protestant. Une rigueur qui appelle un contrôle de ses passions, de ses pulsions : « le plaisir n'est permis que quand on en jouit sans perdre son innocence et qu'on en fait un délassement plutôt qu'une occupation » - l'on mesure le contre-modèle exact que représente le fils Olphan. Une rigueur au nom de laquelle est vilipendé « l'impatriotique agiotage » et tout acte individuel contrariant l'intérêt général (« Gardez-vous de jamais mettre vos intérêts privés en opposition avec ceux de la patrie »). Pour préserver celui-ci, le pasteur plaide l'unité nationale derrière la

---

363 - B.M.I.U., A 10556 (12). Sermon prononcé à Clermont le 15 avril 1792 par B.S. FROSSARD, imprimé par ordre de la Société des Amis de la Constitution (Clermont-Ferrand, Riom, 1792).

Constitution, une unité qui peut se construire malgré et avec les oppositions politiques, qui réclame « les plus grands sacrifices » et une mobilisation contre les ennemis extérieurs. Car Frossard, ami des Girondins, s'il désire la paix, prépare la guerre, qui sera déclarée cinq jours après : « si le salut public nous force à déclarer la guerre à ces monarques qui ont juré de nous redonner nos fers, puisse la fierté de notre contenance et l'union de toutes nos forces leur démontrer enfin que le sentiment de *vivre libre ou mourir* n'est pas une vaine jactance ».

Le fait que ses discours soient imprimés par les jacobins du cru montre leur adéquation à l'actualité, aux aspirations morales et politiques de clubistes mûrs pour les cultes patriotiques, l'influence aussi de Bancal des Issarts sur des sociétés qu'il tente à la même époque de fédérer. En bref, au-delà du moment religieux, le passage de Frossard à Clermont-Ferrand jette une lumière crue sur la propagande girondine en province. Les circonstances vont une nouvelle fois guider ses pas vers l'Auvergne en 1793, alors qu'il est obligé de quitter Lyon dont s'emparent progressivement les partisans de Châlier, très hostile aux « Rolandins » (Benjamin prétexte un air contraire à la santé de sa femme pour démissionner de sa chaire à l'Institut de cette ville au début du mois de mai, puis pour en déménager en juin <sup>364</sup>). Il bénéficie toujours du soutien d'Henri-Jean Bancal des Issarts, qui le reçoit à Paris <sup>365</sup> et le présente à Couthon, au faîte de son influence au sein de la députation du Puy-de-Dôme à la Convention. Ce dernier le recommande pour une place à l'Institut de Clermont-Ferrand <sup>366</sup>. En poste à partir du 1<sup>er</sup> mai 1793, il est payé 1 800 livres annuellement pour enseigner à l'ensemble des élèves de l'Institut clermontois trois fois par décadi les « Droits et Devoirs de l'homme et du citoyen », et prononcer le décadi « un discours populaire tendant spécialement à enseigner les grands principes de la constitution française et de la morale universelle » <sup>367</sup>. Il traduit ainsi, reprenant en bien des points son sermon de 1792, la première des deux missions : « Il s'agit de propager l'amour de la liberté et de l'égalité, de l'ordre social et des mœurs domestiques. Il s'agit de former des citoyens dignes de la république, propres à la soutenir par leur intrépidité, et à en assurer la postérité par leur vertu ». N'ignorant évidemment rien de la lutte fratricide qui s'aggrave entre Montagnards et Girondins, les seconds exclus bientôt de la Convention par les journées parisiennes des 31 mai-2 juin, il prend soin de préciser qu'il tiendra ses élèves informés du travail législatif et de la future constitution l'offrant « à leur amour si elle est assise sur les droits de l'homme, ou à leur censure si ces droits sacrés reçoivent quelque atteinte » <sup>368</sup>. Il demeure pourtant militant de la société populaire, dont il est depuis l'année précédente membre non résident ; elle l'envoie en Vendée pour y observer la guerre aussi bien qu'à Gannat pour y prononcer un discours patriotique sitôt imprimé (*De l'influence de la liberté sur les mœurs*) <sup>369</sup>. L'épuration de l'an III le

364 - A.D. Puy-de-Dôme, L 2154.

365 - F. MÈGE, *Le Conventionnel Bancal des Issarts*. Etude biographique, Paris, 1887, p. 203. Lettre de Dominique Bancal à son frère Jean-Henri, 12 janvier 1793.

366 - F. MÈGE, *Correspondance inédite de Georges Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention nationale (1791-1794)*, Paris, 1892, p. 282. Lettre de Couthon à ses concitoyens, 26 février 1793 : « Je vole un instant à mon collègue chargé de correspondre cette semaine avec vous, pour vous présenter et vous prier de présenter de ma part et au nom de l'intérêt de notre ville, au département et au district, le citoyen Frossard de Lyon, que vous connaissez tous. Il m'avait parlé souvent avec éloges et de votre pays et du civisme de ses habitants ; aujourd'hui il m'écrit qu'il irait occuper avec grand plaisir la chaire de morale dans notre Institut. Le talent de Frossard n'est point un talent commun, c'est d'ailleurs un excellent citoyen, et je pense que les corps administratifs doivent s'empressez de profiter de ses dispositions pour l'appeler dans un établissement qu'il ne contribuera pas peu à rendre florissant. J'engage donc la municipalité à le faire inscrire, et j'invite les trois corps administratifs à le nommer pour le plus grand avantage de l'instruction ».

367 - A.D. Puy-de-Dôme, L 2188.

368 - A.D. Puy-de-Dôme, L 2189. Lettre du mai 1793 à un administrateur girondin du département, Chauty (il sera exécuté à Lyon-« Ville-Affranchie » pour ses opinions, sur ordre de la Commission temporaire montagnarde, en novembre 1793).

369 - A.D. Puy-de-Dôme, Fonds Clermont. Registres de la société populaire de Clermont-Ferrand (1793-an III).



conservera jacobin mais, en charge d'une nombreuse famille et frappé par la crise, il préférera rejoindre Paris où l'attend une place plus lucrative. De Clermont, il dira garder le souvenir des amis qu'il a laissés, de l'hospitalité, « surtout depuis que la justice y a foudroyé la terreur, et que la vraie liberté a fait rentrer dans le néant tous les esclaves des despotes »<sup>370</sup>. Manière peu reconnaissante de tuer une deuxième fois Couthon...

Il n'empêche : durant presque trois ans, la communauté protestante de Clermont-Ferrand a pu se reconstituer officiellement autour de cet intellectuel brillant, un rétablissement de courte durée. En l'an XI, le préfet du Puy-de-Dôme compte « à peine 140 protestans presbytériens » dans son département ; en vertu de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), qui impose 6 000 âmes de la même communion pour établir un lieu de culte, il ne disposent d'aucun temple, ce que le même fonctionnaire traduira hardiment l'année suivante par une absence totale de pratique<sup>371</sup>. Le recul de la liberté religieuse est évident par rapport aux conquêtes de la Révolution.

Ph. B.

## LES COMMUNAUTÉS JUIVES AU MOYEN-ÂGE<sup>372</sup>

La présence d'une communauté juive organisée autour de sa synagogue est attestée au VI<sup>e</sup> siècle à Clermont grâce au témoignage de Grégoire de Tours et du poète Venance Fortunat. Le quartier juif se trouvait situé dans l'ancien *Vicus christianorum*, au faubourg de Fontgivière (*fons judeorum*), au pied du Montjuzet (*mons judeorum*).

Alors que les évêques Gall (dont les juifs clermontois accompagnèrent en pleurs le cortège funèbre en 553) et Cautin semblent avoir entretenu de bons rapports avec la communauté, l'incident de la procession pascale de 576 à Clermont (un juif perturba les cérémonies du baptême d'un converti) et l'émeute qui en résulta le jour de l'Ascension (la foule détruisit la synagogue) révélèrent brutalement les tensions inter-communautaires. La réaction antijudaïque de l'évêque Avit (572-594 ?) reflétait l'obsession de l'unité, voire de l'uniformité du peuple de Dieu : "Vous êtes les brebis d'un seul, je demande qu'il n'y ait qu'un seul troupeau, puisqu'il n'y a qu'un seul pasteur" lui fait dire Fortunat. Une partie de la communauté se convertit au christianisme, tandis que d'autres juifs se réfugiaient à Marseille.

Le silence se fait ensuite dans les sources pour plusieurs siècles. Le sire de Charenton (aux limites du Berry et du Bourbonnais) en 1227, Archambaut IX de Bourbon vers 1237 accueillent des juifs sur leurs terres. Deux ans plus tard, les "juifs d'Auvergne" commencent d'être mentionnés dans les comptes d'Alphonse de Poitiers et en 1251, une quinzaine de localités auvergnates et bourbonnaises abritent des familles juives. En 1259, l'évêque Guy de la Tour évoque la présence juive à Clermont et la première attestation pour la Haute-Auvergne date de 1281 (Mauris). Il semble que le mouvement d'immigration soit venu du nord – plutôt que des communautés méridionales, représentées à Mende et au Puy au moins depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle – à l'instigation des sires de Bourbon et de leurs protecteurs, les comtes de Champagne.

Dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, la présence juive est attestée dans plus de trente localités du Bourbonnais et de l'Auvergne, particulièrement dans la Limagne autour de Clermont, Riom et Montferrand et le long de la vallée de l'Allier, de Langeac à Saint-Pierre-le-Moûtier. Les inscriptions (dont deux concernent des *rabbi*) et les fouilles archéologiques de 1992 incitent à placer à Ennezat le principal cimetière des juifs d'Auvergne.

370 - A.D. Puy-de-Dôme, L 2189. Lettre du 22 pluviôse an III (10 février 1795).

371 - A.D. Puy-de-Dôme, 7 V 5. Lettres des 24 messidor an XI (13 juillet 1803) et 16 messidor an XII (5 juillet 1804).

372 - J.-Fr. TAUBAN, *La présence juive en Bourbonnais et dans l'ancien diocèse de Clermont aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Clermont, Mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal, Clermont II, 1995

Les manifestations caricaturales ou hostiles se multiplient dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : la fresque d'Aigueperse représente le prophète Joël coiffé du chapeau conique, tandis que les vitraux de la chapelle Saint-Austremoine en la cathédrale de Clermont (v. 1260-1270) ravivent l'accusation jadis portée par la *Vie de saint Priest* (fin du VII<sup>e</sup> siècle ?) contre les juifs d'Issoire, déclarés responsables du martyr du premier évêque des Arvernes. Les biens des juifs de la Terre d'Auvergne sont confisqués en 1268 sur l'ordre d'Alphonse de Poitiers, leurs "livres hébraïques" leur étant restitués l'année suivante.

Comme dans tout le royaume, les communautés juives d'Auvergne sont expulsées en 1306-1308, puis de nouveau en 1322-1323 ; le rappel des juifs par le régent Charles en 1359 explique le développement d'une communauté montferrandaise mentionnée vers 1383-4 ; mais l'expulsion générale de 1394 met définitivement fin, semble-t-il, à la présence juive dans l'Auvergne médiévale et moderne : quelques mentions d'israélites rencontrés dans les documents de la période révolutionnaire ne suffisent pas à établir la renaissance d'une communauté qui, à Vichy comme à Clermont, ne se manifeste qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

J.-L. F.

## LA COMMUNAUTÉ JUIVE ET L'ANTISÉMITISME PENDANT LA RÉVOLUTION

De la minuscule communauté juive de Clermont-Ferrand pendant la Révolution, on ne sait quasiment rien, sinon cette unique mention dans les registres de la section populaire du Pont-de-Pierre, le 3 octobre 1793 : « Raphaël [Emery, N.A.], Juif », vient d'accepter la constitution<sup>373</sup> – cette insistance sur son statut religieux est-elle le fait d'un administrateur trop zélé, est-elle une façon personnelle de souligner l'utilisation de droits civiques récemment acquis, comme d'autres signent alors « patriote de 1789 » ? Durant l'Empire, la communauté s'avère trop faible pour former un consistoire : ses trente-huit membres dépendent de celui de Bordeaux. La profession des seize chefs de famille révèle leur très petite aisance : trois marchands, deux bouchers, neuf colporteurs, un précepteur (et ministre du culte) et un « joueur de gobelets ». Une population migrante (deux familles quittent Clermont-Ferrand entre 1808 et 1809), qui souvent réside depuis peu dans la ville : hormis les colporteurs Raphaël Emery et Louis Caën, qui la connaissent respectivement depuis vingt et douze ans, deux familles sont arrivées depuis sept ou huit années, trois autres depuis trois ou quatre, cinq depuis deux ans au plus. Elles sont regroupées dans la cité : la maison Raphanel, rue de la Grande Boucherie, abrite quatorze personnes, celle du gendarme Langremy neuf. La figure d'Israël Waël, marchand de mousselines, d'indiennes et de mouchoirs, seul propriétaire au sein du groupe, domine celui-ci : dans sa demeure est installée la synagogue, sur ses propriétés sera établi un cimetière, rue de la Morée. Tel est l'état des lieux dressé le 29 avril 1808 par le préfet du département :

« La ville de Clermont-Fd est la seule du département qui renferme des Juifs en son sein, et parmi eux il n'y a ni grand rabbin, ni rabbin, ni laïques notables.

Au nombre des trente-huit Juifs compris au présent tableau est un nommé Israël Wael, le seul qui jouisse de quelque aisance. Il fait à Clermont un commerce de toiles de coton et autres ; y possède une maison assez vaste, située dans une des principales rues, et un petit tènement de terre dans sa banlieue (...). Sa famille est composée de onze individus ; savoir : lui et sa femme, sept enfants, un précepteur et un domestique mâle. Les autres vingt sept, marchands, colporteurs ou bouchers, n'ont aucune propriété foncière et logent pour la plupart dans des chambres garnies (...). On ne connaît aucun autre Juif domicilié dans le département. Le sieur Israël Wael est le point unique de

373 - A. D. du Puy-de-Dôme, Fonds Clermont.

réunion de tous les juifs qui se rendent dans ce département et les départemens voisins, celui du Rhône excepté »<sup>374</sup>.

Hormis ce tableau fort bref et largement postérieur aux grands débats révolutionnaires sur la liberté religieuse et la citoyenneté, nous sont surtout parvenues des impressions et des réactions en écho à l'émancipation prononcée par l'Assemblée nationale constituante, mais aucune des Juifs clermontois eux-mêmes. Originaire de l'Est de la France, de Verdan, rédacteur anticlérical du *Patriote d'Auvergne*, diffuse ainsi à plusieurs reprises dans son journal des poncifs de l'antisémitisme. Commentant dans le numéro 6 du 12 février 1790 un dessin satirique dénonçant la concupiscence de Talleyrand, l'évêque d'Autun, il fait coup double et en profite pour fixer l'image négative du Juif et de l'argent : « Au pied du prélat est un Juif qui lui présente une bourse pleine d'or, l'Evêque lui dit : « Tu l'emporte, Roi des Juifs ». Cette caricature est intitulée : *Motion pour faire accorder la liberté civile aux Juifs*. Cette plaisanterie a été présentée par l'auteur lui-même à M. d'Autun qui en a beaucoup ri (...) ». Quatre jours plus tard, dans son numéro 7, de Verdan mettra en cause l'existence de l'âme et du cœur chez les fils d'Abraham, commentant ainsi un poème qu'il publie : « le sort du héros célébré rendroit sensible le lecteur le plus Juif »...

Le journaliste est cependant trop suiviste avec les nouveaux pouvoirs, comme il l'était avec les anciens lorsqu'il écrivait *La Feuille hebdomadaire pour la province d'Auvergne*, pour persister. En effet, si le débat sur les droits civiques des Juifs de l'Est s'enlise à l'Assemblée nationale (victime de l'hostilité de l'abbé Maury, de l'évêque de Nancy La Fare, de celui de Clermont-Ferrand de Bonal et du député de Colmar Reubell), la Commune de Paris intervient vigoureusement en leur faveur le 24 février, soutenue par la presse patriote. A l'écoute de celle-ci, la feuille auvergnate, le 19 mars 1790, offre à ses lecteurs deux anecdotes révélant les brimades dont les Juifs ont pu être victimes au cours de l'histoire. De diaspora, de pogroms, il n'est pas question ; une bastonnade, une vexation publique qui tourne mal, voilà tout le corps d'un récit dont la conclusion à vocation universelle préfère le style indirect : « L'histoire des nations les plus sauvages n'offre pas de pires atrocités. S'il y avoit un mortel assez dépourvu de sens pour ne pas se réjouir d'exister dans un moment où les droits de l'homme sont appréciés, où les Juifs ne sont plus regardés comme étant d'une espèce inférieure, je plains cet individu ». En bref, et « avec l'aide de Dieu, de la philosophie, de l'Assemblée nationale », le voltairien de Verdan prétend s'être construit une raison civique plus forte que son incompréhension biblique ; raison qui camoufle mal la passion : « Nous ne traitons plus de chiens les Israélites, ils sont devenus citoyens actifs »<sup>375</sup>.

On ne sait l'importance du lectorat du *Patriote d'Auvergne*, qui vécut le temps de vingt-cinq numéros. L'antisémitisme est-il répandu dans le Puy-de-Dôme ? La conjecture est difficile tant les sources sont peu nombreuses. On reste cependant perplexé devant les égarements xénophobes et inquisitoriaux du sergent-major Eloy Leclerc, membre des Jacobins de Riom, en campagne dans l'Armée du Rhin, égarements qui forment le corps d'une lettre écrite à ses parents deux jours après que Paris a fêté l'Être Suprême et au moment où débute la Grande Terreur, le 22 prairial an II (10 juin 1794) :

« L'air du département du Haut et Bas Rhin est pestiféré de la présence des personnes de différentes sectes, comme Juifs, Luthériens, protestants et autres ; ce sont des gens qui n'ont encore rien fait pour la liberté, surtout les Juifs qui n'ont jamais été révolutionnaires, qui ne sont autrement guidés que par l'appât du gain et la soif de l'or, trafiquant sur la monnaie sonnante, accaparant la plupart des denrées (...), de vils agioteurs qui ne vivent que de tromperies, calculant et préférant leurs intérêts personnels au bien de la chose publique. L'intérêt de la patrie exige qu'ils fussent déportés à 20 lieues à l'intérieur et surveillés en conséquence »<sup>376</sup>.

La déchristianisation à l'évidence dans ce cas précis n'a en rien altéré la pérennité des haines reli-

374 - A. D. Puy-de-Dôme, 7 V 4.

375 - B.M.I.U., A 70072. *Le Patriote d'Auvergne*, n° 21 du vendredi 9 avril 1790.

376 - R. BOUSCAYROL, *Cent Lettres de soldats de l'an II*, Paris, 1987, p. 102-103.

gieuses et la force de la Contre-Réforme. Ce délire antisémite se nourrit d'archétypes convenus : l'usurier, le fourbe, le solitaire volontairement au ban de la société et ipso facto agent vraisemblable de l'étranger (d'où les nécessaires mesures répressives, la déportation et le ghetto). La formulation toutefois emprunte au vocabulaire et à la vulgate révolutionnaire. « Les Juifs » cumulent tous les défauts des suspects : ils « n'ont rien fait pour la liberté », « n'ont jamais été révolutionnaires », délaissant « la chose publique ». La communauté juive de l'Est, très favorable au contraire à la Révolution mais très attachée à ses traditions, ne se retrouvait certes pas dans les pratiques et la symbolique des sans-culottes. Exclue des métiers de l'artisanat, elle se distinguait nettement par sa langue (le yiddish), ses vêtements, les coiffures masculines (les hommes portaient la barbe et les cadettes). Sans doute Eloy Leclerc argue-t-il de ces apparences pour entretenir une haine répandue et agressive dans les départements de son cantonnement. Où l'on mesure, si besoin était, la fragilité de l'acculturation révolutionnaire, la distance immense des lois d'émancipation à la réalité vécue.

Ph. B.

## LES MINORITÉS RELIGIEUSES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

### LES ISRAÉLITES

Sauf à Clermont-Ferrand où il existait une communauté juive d'une certaine importance, qui fut officiellement reconnue dès 1808<sup>377</sup>, le culte israélite était peu représenté dans les quatre départements considérés. En 1840, le ministère de la Justice et des Cultes procédant à un recensement « de la population israélite », le Préfet du Cantal fit savoir qu'il n'existait « aucun individu de ce culte dans le département »<sup>378</sup>. Lors du recensement de 1851, on procéda à une enquête statistique sur l'appartenance confessionnelle des habitants des villes-chefs-lieux d'arrondissement : il y avait onze israélites à Moulins, deux à Aurillac et deux au Puy<sup>379</sup> ; aucun ne vivait dans les autres villes concernées<sup>380</sup>. En 1866, il y avait, d'après la *Statistique de la France* trois israélites dans le département de l'Allier, onze dans celui du Cantal et un dans celui de la Haute-Loire<sup>381</sup>. En 1872, Hippolyte Malègue ne mentionne même pas le culte israélite pour cette dernière. Quoique n'atteignant pas des effectifs très élevés, la communauté clermontoise était néanmoins nettement plus importante. En 1808, elle était constituée de quarante-six personnes<sup>382</sup> ; d'après le maire de Clermont-Ferrand, elle s'élevait à quatre-vingt-douze membres en 1838. Le consistoire central indique soixante-dix-neuf israélites en 1847, cent vingt en 1854, cent cinq en 1865<sup>383</sup>. La *Statistique de la France* donne des indications quelque peu différentes. D'après le recensement officiel, soixante et onze israélites vivaient à Clermont-Ferrand en 1851, les autres villes-chefs-lieux ressemblant davantage sur ce point aux villes des départements voisins : aucun israélite à Thiers, un à Ambert et à Issoire, et six à Riom<sup>384</sup>. Pour le recensement de 1866, la même source mentionne quatre-vingt-cinq israélites à travers tout le département<sup>385</sup>.

377 - A. ZINK, « Les Juifs de Clermont-Ferrand au XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Juifs de Clermont-Ferrand. Une histoire fragmentée, études rassemblées* par Dominique JARRASSÉ, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2000, p. 77.

378 - A.D. du Cantal, 1 V 129.

379 - D'après A. ZINK, qui a consulté les documents de base dans la série F des archives nationales, pour l'une des deux personnes recensées, l'erreur est patente. Une servante luthérienne fut en fin de processus recensée comme juive.

380 - *Statistique de la France...* 1855, pp. 262, 264, 270.

381 - *Ibid.*, 1869, pp. 84-87.

382 - *Arch. nat.* F 19/11023 (1808) cité in A. ZINK, *op. cit.*, p. 81.

383 - A. ZINK, *ibid.*

384 - *Statistique de la France...*, 1855, p. 274.

385 - *Ibid.*, 1869, p. 87.

Forte de quelques dizaines d'individus, la communauté clermontoise avait besoin d'un lieu de culte. Le premier local utilisé à cette fin fut le domicile du premier notable local juif, Israël Waël. Puis, en 1862, une minuscule synagogue de six mètres de large et de onze mètres de long fut aménagée par l'architecte François-Louis Jarrier dans une maison louée rue des Quatre-Passeports. La synagogue fut inaugurée le 20 mars, en présence du Grand Rabbin Marx et du président du Consistoire de Bordeaux, auquel étaient rattachés les israélites clermontois ; quelques fonctionnaires non juifs étaient présents, mais de manière discrète, en habit de ville et non revêtus des insignes de leur fonction. En 1873, la communauté chercha à disposer d'une synagogue plus spacieuse mais le projet n'aboutit point <sup>386</sup>.

La relative importance de la communauté clermontoise se lit dans l'archéologie funéraire. Un premier cimetière israélite fut créé dans le quartier de la Morée vers 1805-1808 et communalisé en 1851. Le 16 février 1883, le conseil municipal estima indispensable la fermeture de ce cimetière : « On se demande [...] comment il se fait que cette nécropole ait pu subsister si longtemps à l'intérieur de la ville. Comment se fait-il que les commissions d'hygiène et de salubrité publique n'aient pas signalé depuis longtemps à l'autorité les dangers qu'un pareil voisinage pourrait faire courir au quartier ? » <sup>387</sup>. La communauté israélite reçut quatre cent trente-quatre mètres carrés, situés dans le Pré-Bertrand, qui avait été donné à la ville par un particulier quelques années auparavant. La communauté israélite continua donc de regrouper les sépultures de ses défunts ; cette pratique violait manifestement la loi de laïcisation des cimetières du 14 novembre 1881. Il est vrai que, tout comme les catholiques, les israélites, du moins certains d'entre eux, avaient véhémentement protesté contre les nouvelles dispositions et souhaitaient maintenir le voisinage *post mortem* entre coréligionnaires.



Fig. 177 - Le cimetière israélite de Clermont, dans le cimetière des Carmes, vue actuelle

386 - D. JARRASSÉ, « La synagogue de la rue des Quatre-Passeports », *Les Juifs de Clermont...op. cit.*, pp. 145-157.

387 - 16 février 1883, cahiers des délibérations, archives municipales de Clermont-Ferrand, cité in L. KUNTZLER, *Les cimetières des Carmes de Clermont-Ferrand, des origines à 1914*, mémoire de maîtrise, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II, 1999, p. 81. Pour le cimetière juif des Carmes, voir aussi I. MEIDINGER, « Les cimetières israélites de Clermont-Ferrand », *Les Juifs de Clermont...*, pp. 129-144 et quatre planches photographiques.

Les principales communautés protestantes étaient installées en Haute-Loire, à la limite orientale du département, au contact de la Haute-Ardèche. Hormis cette zone, les protestants de la Haute-Loire se trouvaient « en nombre infime, noyés dans la masse catholique »<sup>388</sup>. Éloignée de toute agglomération un tant soit peu importante, l'immense majorité de la population protestante était disséminée dans des villages et des bourgs ; en 1851, l'enquête statistique sur l'appartenance confessionnelle des habitants des villes chefs-lieux d'arrondissement montra que Brioude ne possédait aucun protestant, tandis qu'au Puy et à Yssingaux vivaient respectivement quatre et trois membres de l'Église réformée<sup>389</sup>. Au nombre de six mille huit cent cinquante-sept en l'an XIII<sup>390</sup>, en 1866, les protestants de la Haute-Loire étaient sept mille six cent quatre, partagés entre dix-sept luthériens, mille deux cent quatre-vingt-dix adeptes d'une « secte » et six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept membres de l'Église réformée<sup>391</sup>. Pour celle-ci, le département de la Haute-Loire tout entier formait une Église consistoriale, dite de Saint-Voy<sup>392</sup> ; lorsque, en 1872, la France fut partagée en vingt et une circonscriptions synodales, la Haute-Loire devint la XVIII<sup>e</sup> circonscription<sup>393</sup>. Composé à l'origine de deux pasteurs seulement, le clergé consistorial fut progressivement porté à six, nombre atteint en 1880<sup>394</sup>. L'un d'entre eux, le pasteur Bourbon, exerça son ministère pendant cinquante-quatre ans, de 1829 à 1869 au Mazet-Saint-Voy, et de 1869 à 1883 à Freycenet-Saint-Jeure. Vers la fin du siècle, il existait des temples au Mazet, au Chambon, à Chazalet, à Saint-Voy, à Fay-le-Froid, aux Vastres, à Saint-Jeure<sup>395</sup> ; plusieurs d'entre eux avaient été édifiés grâce aux sacrifices financiers et aux travaux en nature consentis par les fidèles. Un arrêté préfectoral signé le 17 avril 1872 permit l'ouverture d'un lieu de culte réformé dans la ville du Puy ; le culte y fut dorénavant célébré une fois par mois<sup>396</sup>.

Les protestants étaient peu nombreux dans l'Allier. En 1851, Moulins abritait cinquante-cinq réformés et six luthériens, Lapalisse deux réformés, tout comme Montluçon<sup>397</sup>. En 1866, dans l'ensemble du département, vivaient deux cent vingt protestants, deux cent six appartenant à l'Église réformée, quatre à la confession luthérienne et dix relevant d'« autres sectes protestantes »<sup>398</sup>. Depuis le décret du 10 novembre 1852, les protestants vivant dans l'Allier dépendaient de l'Église consistoriale de Bourges, qui couvrait les quatre départements du Cher, de l'Allier, de l'Indre et de la Nièvre. Un arrêté préfectoral du 12 septembre 1855 autorisa la communauté protestante de Moulins à ouvrir un lieu de culte. Les termes en froissèrent fort le Consistoire ; en effet, ce lieu de culte devait être considéré comme privé et seules les personnes appartenant à la religion protestante pouvaient y pénétrer. Le Consistoire estima qu'il y avait là atteinte à la liberté des cultes et à la liberté de conscience car « si penser est un droit, communiquer sa pensée est plus qu'un droit, c'est un devoir ». « L'État, écrivait M. Clavel, pasteur de Sancerre et président du Consistoire, étant inhabile à régler les rapports de l'homme avec Dieu », n'avait pas à favoriser un culte au détriment d'un autre, reconnu lui aussi, en résér-

388 - S. MOURS, *Le Vivarais et le Velay protestants*. Notices paroissiales, I. La Montagne, Valence, Imprimeries réunies, 1947, p. 103.

389 - *Statistique de la France*, publiée par le Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Paris, Imprimerie impériale, 1855, p. 270.

390 - État nominatif des protestants existant dans les communes du département de la Haute-Loire, an XIII, *arch. dép.*, Haute-Loire, 11 V 3.

391 - *Statistique de la France...* [Voir note 1].

392 - Sa. MOURS, op. cit., p. XIX.

393 - *Ibid.*, p. XXV.

394 - *Ibid.*, p. XX.

395 - R. CASALIS, *Un siècle de vie protestante. Le consistoire de Saint-Voy (Haute-Loire)*. 1805-1905, Paris, Éditions " Je sers ", 1933, p. 83.

396 - *Ibid.*, p. 60.

397 - *Statistique de la France...*, 1855, p. 262.

398 - *Statistique de la France...*, 1869, pp. 84-85.

vant au seul catholicisme les facilités du prosélytisme. Enfin, alors que les opérations de la guerre de Crimée venaient tout juste d'être suspendues, ce pasteur rappelait au Préfet certaines vérités en matière de politique internationale : « Vous ne voudriez pas nous réduire à prier à huis clos comme si nous devions avoir honte de notre foi ; vous ne voudriez pas infliger cette honte au culte que professent les premières nations du monde, et serait-ce au moment ou (*sic*) nos frères en la foi nous aident à vaincre l'ennemi commun sur la terre étrangère que vous voudriez nous traiter comme des vaincus dans la mère patrie ? »<sup>399</sup>. Il existait aussi des communautés protestantes à Commentry, à Vichy. Dans cette dernière ville, jusqu'en 1857, date à laquelle fut créé un oratoire, où les offices étaient célébrés en anglais, les curistes anglicans assistaient aux cérémonies de leur culte dans la salle à manger de l'hôtel Guillermet<sup>400</sup>. À diverses reprises, des pasteurs suisses ou anglais, probablement adeptes du Réveil, exercèrent leur prosélytisme dans l'Allier. En 1870, le curé de Lurcy-Lévy déchira « des petits exemplaires de la vie de Jésus-Christ distribués par une mission protestante de quatre hommes »<sup>401</sup> ; en 1872, des pasteurs suisses, nommés de Rougement et Chatelain, pasteurs suisses, nommés de Rougement et Chatelain, séjournèrent à Vichy, à Montluçon, à Commentry<sup>402</sup>.

En 1851, Clermont-Ferrand comptait cinquante-huit membres réformés et vingt et un luthériens ; à la même date, seize protestants vivaient à Thiers, quinze réformés et un luthérien, tandis qu'Issoire possédait cinq luthériens et Riom deux réformés. Quant aux villes du Cantal, elles étaient tout à fait étrangères au fait protestant : il n'y avait en effet que deux réformés dans la ville d'Aurillac<sup>403</sup>. Pour le recensement de 1866, la Statistique de la France mentionne cinq cent quatre-vingt-huit protestants dans le Puy-de-Dôme, trois cent quatre-vingt-trois réformés, cent trente luthériens et soixante-quinze membres de sectes<sup>404</sup>. Confrontées à celles de 1851, ces données numériques semblent indiquer que les communautés protestantes les plus importantes se trouvaient implantées ailleurs que dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, à moins qu'il n'y ait eu une évolution numérique considérable entre 1851 et 1866. En revanche, le Cantal, avec ses cinq réformés et ses trois luthériens, reste loin derrière la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et l'Allier en matière de présence protestante<sup>405</sup>. Dans les années 1890, un « ministre évangélique » s'était installé à Raulhac ; ne parvenant pas à faire des conférences religieuses à Escoubiat (village de la commune du Cros de Ronesque), car le maire le lui interdisait, il écrivit au Préfet le 4 février 1892, pour lui demander de bien vouloir faire respecter la loi. Celui-ci répondit que la liberté de conscience et des cultes ne devait « pas être un vain mot à Cros de Ronesque pas plus qu'ailleurs », que les réunions étaient libres, sous réserve, pour les organisateurs, de se conformer aux dispositions arrêtées par la loi de 1881, c'est-à-dire de demander un récépissé de déclaration au maire ; si celui-ci ne délivrait pas ce sésame, il convenait de faire constater son refus<sup>406</sup>.

Outre les membres des cultes reconnus par l'État, d'autres protestants se rattachaient à des communautés dites « sectaires ». Dès les premières décennies du siècle, des pasteurs méthodistes et « mômiens », venus de Suisse ou d'Angleterre, exercèrent leur prosélytisme dans la Haute-Loire. Le plus actif et le plus influent fut Jean-Marc-Albert Dentan, qui séjourna plusieurs années dans la Haute-Loire et la Drôme<sup>407</sup>. John Nelson Darby – qui donna son nom au « darbyisme », variante du métho-

399 - Rapport à Monsieur le Préfet de l'Allier sur son arrêté du 12 septembre 1855, par M. Clavel, pasteur de l'Église Réformée de Sancerre, Président du Consistoire de Bourges, 8 janvier 1856, A. D. Allier, 7 V 10.

400 - Arch. dép., Allier, 7 V 13.

401 - Rapport du brigadier de gendarmerie de Lurcy-Lévy, 11 juin 1870, A. D. Allier, 7 V 4.

402 - Rapport du brigadier de gendarmerie de Dompierre, 18 mai 1872, *ibid.*

403 - *Statistique de la France...*, 1855, pp. 264 et 274.

404 - *Statistique de la France...*, 1869, p. 87.

405 - *Ibid.*, p. 84.

406 - A. D. Cantal, 1 V 129.

407 - Voir C. MAILLEBOUIS, *Un darbyste au XIX<sup>e</sup> siècle. Vie et pensées de A. Dentan (1805-1873)*, Le Chambon-sur-Lignon, Société d'Histoire de la Montagne, 1991.

disme – parcourut lui-même le Gard, l’Ardèche et la Haute-Loire durant les années 1840. Conquis par les thèses du Réveil et par certains accents millénaristes, trois cents protestants de Saint-Voy se détachèrent de l’Église consistoriale au début des années 1830; ils firent bâtir un temple à leurs frais à Riou et sollicitèrent l’autorisation d’avoir un pasteur reconnu, mais leur demande n’aboutit pas<sup>408</sup>. En 1845, Meylan, disciple de John Darby, vint prêcher dans la région de Riou, annonçant la fin du monde et précisant même le jour et l’heure du retour du Christ. En 1873, l’Église de Riou s’agrèga à l’Union des Églises libres, fondée en 1849; elle était vivace: en 1877, il y eut cent quatre communicants tandis que cent trente-six autres enfants fréquentaient l’école du dimanche<sup>409</sup>. Dans les années 1880, des postes salutistes vinrent s’installer dans la même région<sup>410</sup>. L’Église consistoriale était très hostile au Réveil et n’hésita pas à faire œuvre de délation contre lui auprès des pouvoirs publics<sup>411</sup>.

Les protestants tranchaient sur les catholiques par diverses caractéristiques. Globalement plus aisés et plus instruits, ils se distinguaient par un patois qui leur était propre; on pouvait ainsi reconnaître un huguenot « aux nuances du parler »<sup>412</sup>. Politiquement, leurs comportements différaient aussi. Si aux élections législatives de 1849, catholiques et protestants aisés se trouvèrent unis par un commun réflexe de défense contre les socialistes, ceux-ci furent nettement plus réservés que ceux-là lors du Coup d’État; les résultats lors des plébiscites de 1851 et de 1852 montrent encore leurs réticences. Celles-ci s’atténuèrent puis réapparurent lors des élections législatives de 1869 et du plébiscite de 1870<sup>413</sup>. Bien que les relations entre l’évêché et le consistoire fussent caractérisées par des comportements fermes mais modérés, il n’y en eut pas moins des froissements, notamment lorsqu’éclataient des affaires de prosélytisme. Tantôt, la communauté protestante estimait être victime du zèle indiscret des catholiques; tantôt, les catholiques se plaignaient des méthodes d’évangélisation agressive des fils de Calvin. En 1848, les habitants de Brugeilles, village relevant administrativement de la commune de Torsiac, ne supportèrent plus d’être obligés de se rendre à l’église de cette localité; ne pouvant se faire entendre, ils décidèrent de passer en bloc au culte réformé pour avoir enfin *leur* lieu de culte et leur pasteur. Cette affaire suscita l’ire de M<sup>gr</sup> de Morlhon, qui, en 1853, obtint l’érection d’une succursale à Brugeilles; aussitôt les habitants redevinrent catholiques « avec la même facilité indifférente qu’ils s’étaient proclamés calvinistes »<sup>414</sup>.

#### LES « ENFARINÉS »

Outre les catholiques romains, il existait en Auvergne des membres de la Petite Église, hostiles au Concordat; ils étaient connus sous le nom d’« Enfarinés », car, pour se donner un air d’Ancien régime, ils pouvaient leurs longs cheveux avec de la farine. Le centre régional de la Petite Église se trouvait dans le Rouergue voisin, une société ecclésiastique de prêtres schismatiques s’étant établie à Villecomtal (Aveyron). Travestis en paysans et se cachant dans les rochers des rives du Lot, ceux-ci faisaient régulièrement des incursions dans le canton de Montsalvy, où leurs doctrines étaient bien reçues, notamment dans la paroisse de Cassaniouze. Ils apprenaient aux paysans à vivre sans recourir au clergé concordataire et donc à assurer seuls leur vie religieuse; ils leur enseignaient à pratiquer « la confession spirituelle » et à mourir sans recevoir les derniers sacrements. En 1816, l’abbé Garrigou, le plus résolu de tous de ces ministres révoltés contre le nouvel ordre de choses, adressa à Louis XVIII et au préfet du Cantal une longue lettre dans laquelle il disait attendre la rétractation

408 - A. D. de la Haute-Loire, 11 V 3.

409 - S. MOURS, *op. cit.*, p. 98.

410 - *Ibid.*, p. 101.

411 - R. CASALIS, *op. cit.*, p. 83.

412 - J.-Cl. GOUY, « Protestants et catholiques en Haute-Loire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1970, p. 92.

413 - *Ibid.*, p. 95.

414 - *Ibid.*, p. 103.



solennelle des prêtres qui avaient naguère adhéré à la République et avaient reconnu « le prétendu concordat »<sup>415</sup>. Quelques familles paysannes restèrent longtemps fidèles à la Petite Église. En 1910, il restait cinq « Enfarinés » à Cassaniouze, trois frères et deux sœurs, tous célibataires<sup>416</sup>. La Séparation facilita leur retour à l'Église romaine ; la plus jeune sœur, âgée de 68 ans, se convertit en 1910 et fut bientôt imitée par ses quatre frères et sœurs. Le 20 juin 1911, le cardinal Merry del Val écrivit à la famille convertie pour lui transmettre la bénédiction de Pie X<sup>417</sup>. D'autres catholiques hostiles au Concordat, connus sous le nom de « manets » ou de « manéens », vécurent de dix à quinze ans dans les régions du Mayet-en-Montagne (Allier) et de Billom (Puy-de-Dôme).

J. L.

L'étude du siècle précédent a rappelé combien le catholicisme était, en Auvergne, la religion dominante<sup>418</sup>. Au xx<sup>e</sup> siècle, les données n'ont guère été modifiées significativement. Pour le diocèse de Clermont, l'enquête publiée en 1968, par le bureau diocésain des œuvres, montre une communauté protestante dont le poids démographique reste faible. L'Église réformée rassemble alors environ 1400 personnes. Ses membres résident pour la plupart dans l'agglomération clermontoise. En 1966, la construction à Clermont-Ferrand d'une nouvelle église de la Résurrection est le témoignage de leur vitalité<sup>419</sup>. Ailleurs, on rencontre traditionnellement de fortes minorités protestantes à l'est du diocèse du Puy, dans les cantons de Fay-sur-Lignon et de Tence. En 1954, les statistiques préfectorales évaluent la population réformée à la hauteur de 94% dans la commune du Chambon-sur-Lignon et à 40% dans celle des Vastres<sup>420</sup>. Par ailleurs, en 1968, le nombre de juifs pratiquants s'établit, pour le diocèse de Clermont, à 485 individus. Il s'agit là du chiffre de ceux qui sont en liaison avec la communauté culturelle. Cette autre minorité confessionnelle, dont la présence est attestée anciennement, dispose à Clermont-Ferrand d'une synagogue<sup>421</sup>. Enfin, les communautés musulmanes présentes en Auvergne jouissent de différents lieux de culte. En 1968, à Clermont, le nombre de musulmans pratiquants est estimé à un millier<sup>422</sup>. En l'absence de chiffres plus récents, on peut néanmoins avancer l'idée, qu'en ce début du troisième millénaire, le paysage religieux auvergnat n'a pas été profondément modifié<sup>423</sup>. A titre d'exemples, l'Église Réformée de

415 - Abbé L. GIBIAL, *Histoire de la « Petite Église de Cassaniouze. Les Enfarinés »* - 1801-1911, Aurillac, Imprimerie moderne, 1912, p. 51-65.

416 - *Ibid.*, p. 95-136.

417 - *Ibid.*, p. 135-136.

418 - Il reste que ces quelques pages ne sont qu'une modeste synthèse. Le sujet mériterait à lui-seul plusieurs ouvrages. Bien d'autres aspects auraient pu être traités comme celui des mouvements chrétiens, tel que le scoutisme ou d'autres groupes de jeunesse comme la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) ou bien la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne). La question de l'enseignement ou du catéchuménat réclame également l'attention du chercheur. Ce sont là des appels à des recherches futures.

419 - *Réalités religieuses du Puy-de-Dôme*, Publication du secrétariat des œuvres du diocèse de Clermont, 1968, 2 volumes (texte et cartes).

420 - Fernand BOULARD, Gérard Cholvy (sous la direction de), *Matériaux... op. cit.*, tome 3, p. 247.

421 - Voir Dominique JARRASSÉ (Études rassemblées par), *Les Juifs de Clermont... op. cit.*

422 - Les mêmes statistiques évoquent la présence d'une trentaine de personnes pratiquant le culte orthodoxe. A ce propos, on peut signaler l'installation, en 1988, d'une communauté de religieuses orthodoxes, au lieu-dit "La Traverse" sur la commune de Marcenat, dans le diocèse de Saint-Flour. Il s'agit du monastère de l'icône de la Mère de Dieu Znaménié (voir *Marcenat, des origines à nos jours*, s.l., 1992, p. 195-198).

423 - Faute de statistiques officielles, la population musulmane d'Auvergne est estimée actuellement à 30000 personnes, en majorité d'origine maghrébine et essentiellement établies dans le Puy-de-Dôme. Les lieux de culte sont les suivants : Clermont-Ferrand et Thiers, 10 lieux, d'une capacité globale de 2500 personnes environ; Montluçon et Vichy, 3 salles pour 600 personnes environ et Le Puy, avec 2 salles d'une capacité d'accueil de 400 personnes environ. Par ailleurs, afin de répondre aux attentes de la communauté musulmane, il est prévu la construction d'un nouveau lieu de culte, rue du Docteur Nivet, à Clermont-Ferrand. Je remercie M. le Recteur de la Grande Mosquée de Clermont et d'Auvergne, ainsi que M. Karim Djermani, secrétaire général de l'association culturelle, pour m'avoir communiqué l'ensemble de ces informations.

Clermont-Auvergne rassemble aujourd'hui 450 familles. Quant à l'Association culturelle israélite, organe représentatif du consistoire de Clermont-Ferrand et de ses environs, 150 familles environ en sont membres <sup>424</sup>.

S. G.



Fig. 178 - Le temple du Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire)

424 - Je remercie M. le Pasteur Stephen Backman, et M. Jean-Claude Crespin, archiviste de l'Eglise Réformée, ainsi que M. Sabino Moustacchis, président de l'Association culturelle israélite, d'avoir bien voulu me transmettre ces renseignements. Par ailleurs, le *Guide 2001 de l'Eglise catholique en France*, Paris, Bayard-Le Cerf-Fleurus-Mame, 2001, p. 235, rappelle que, selon un sondage national paru dans *La Croix*, du 25 novembre 2000 : 69,5% des sondés se disent catholiques ; 4,3% musulmans ; 1,8% protestants et 0,7% juifs ; 1,3% font référence à d'autres confessions (orthodoxes, bouddhistes,...) ; tandis que 21% ne se rattachent à aucune religion.